

FAQ 2017 en date du 03/10/2016

Quelles sont les écoles concernées par le Concours Post-Bac ?

Les écoles concernées par le concours Post-Bac sont :

- EM Normandie
- EM Strasbourg
- ESC La Rochelle
- ESC Troyes
- Grenoble EM
- Montpellier Business School

Comment se procurer la plaquette du Concours Post-Bac ?

Pour vous procurer la plaquette du Concours Post-Bac, veuillez cliquer sur ce lien : http://www.passerelle-esc.com/wp-content/uploads/2015/10/passerelle_post_bac_hd-def.pdf

Vous pouvez également demander la plaquette au référent du concours de l'école ciblée.

A quelle date ouvrent les inscriptions ?

Elles ouvrent le lundi 3 octobre 2016.

A quelle date ferment les inscriptions ?

Les inscriptions se terminent le 13 février 2017 à 12h00.

A quelle date auront lieu les épreuves écrites du Concours ?

Les épreuves écrites du Concours Post-Bac auront lieu le 22 Mars 2017 toute la journée, vous pouvez télécharger votre convocation à partir de votre espace perso et qui vaut également de justificatif d'absence auprès de votre lycée.

A quelle date auront lieu les épreuves orales du Concours ?

Les épreuves orales se dérouleront le 29 Mars 2017 toute la journée, vous pouvez télécharger votre convocation à partir de votre espace perso et qui vaut également de justificatif d'absence auprès de votre lycée.

Quelles sont les épreuves écrites du Concours Post-Bac ?

Les épreuves écrites sont : Commentaire d'un fait d'actualité (épreuve rédactionnelle), un test d'anglais (QCM), un test de logique (QCM) et un test de culture générale (QCM).

Vous pouvez aller vous entraîner sur les annales mises en ligne à partir de votre espace perso.

Quelles sont les épreuves orales du Concours ?

Il y a un entretien de motivation, un oral d'anglais et un oral de LV2 (espagnol, allemand, arabe, italien)

Les épreuves de langues se font à partir d'un texte à préparer que l'on tire au sort le jour J, puis il y a un entretien avec le Jury.

Où ont lieu les épreuves écrites et orales ?

Elles ont lieu dans l'établissement pour lequel vous postulez, sauf pour les candidats scolarisés dans des établissements ultra-marins, qui eux passent le Concours dans leur établissement d'origine.

Comment faire pour s'inscrire au Concours Post-Bac ?

Pour s'inscrire au Concours Post-Bac, rendez-vous ici : <https://candidat.passerelle-esc.com/postbac/?apb=1> muni de l'adresse mail qui vous servira pendant toute la durée du Concours pour communiquer avec le secrétariat du Concours. Ainsi vous ne raterez pas d'informations importantes (telles que des relances, des convocations, ...).

Pour vous maintenir parfaitement informé-e pendant toute la durée du Concours, nous vous demandons de renseigner avec le plus grand soin vos coordonnées (nom/prénom, adresse, téléphone, mail), qui seront celles que nous utiliserons pour vous contacter en cas de besoin.

J'aimerais avoir plus d'informations sur une des Ecoles du Concours Post-Bac ?

Rendez-vous ici : <http://www.passerelle-esc.com/presentation/quest-ce-que-le-dispositif-handicap/le-concours-post-bac-handicap/> pour télécharger la brochure de la (des) Ecole(s) qui vous intéresse(nt).

Vous pouvez également contacter le référent de l'école ciblée et assister aux réunions d'informations proposées par celle-ci.

Problème avec mon identifiant et/ou mon mot de passe d'accès à mon espace candidat : que faire ?

Votre identifiant est l'adresse mail avec laquelle vous avez créé votre espace candidat. Pour réinitialiser votre mot de passe et/ou vérifier votre identifiant, cliquez sur « mot de passe oublié » et suivez les instructions. En cas de problème persistant, contactez le secrétariat du Concours Post-Bac à l'adresse suivante : concourspb@passerelle-esc.com

On m'indique que mon compte n'est pas activé, de quoi s'agit-il ?

Notre politique de sécurité impose que l'adresse email renseignée pour la création d'un compte soit vérifiée avant de procéder à l'inscription. Vous avez donc dû recevoir un mail avec un lien qui vous permettra d'activer votre compte. Si vous n'avez pas reçu ce mail, vérifiez dans vos courriers indésirables / spams.

En cas de problème persistant, contactez le secrétariat du Concours Post-Bac à l'adresse suivante : concourspb@passerelle-esc.com

J'aimerais avoir plus d'informations sur une École du Concours Post-Bac qui m'attire tout particulièrement.

Comment faire pour obtenir la plaquette de l'École en question ?

Les écoles du Concours Post-Bac sont :

- EM Normandie : <http://www.ecole-management-normandie.fr/>
- EM Strasbourg : <http://www.em-strasbourg.eu/>
- ESC Grenoble : <http://www.grenoble-em.com/programme-grande-ecole>
- ESC La Rochelle: <http://www.esc-larochelle.fr/>
- Montpellier BM: <http://www.montpellier-bs.com/>
- ESC Troyes: <http://www.get-formation.fr/entreprises>

Vous pouvez également contacter le référent de l'école ciblé et assister aux réunions d'informations proposées par celle-ci.

Quelle est la procédure de désistement au concours Post-Bac ?

Tout désistement doit impérativement être formulé par écrit le plus rapidement possible à l'école d'affection dans laquelle vous avez été convoqué pour les épreuves écrites.

Si à l'issue du jury d'admission vous ne souhaitez pas intégrer l'Ecole dans laquelle vous avez été affecté, vous pouvez vous désister dans un délai de trois jours ouvrés par tout moyen écrit de votre convenance. Ce courrier doit être adressé à l'Ecole dans laquelle vous avez été affecté par le Jury d'admission.

Je suis en situation de handicap : quel(s) document(s) dois-je fournir pour bénéficier d'un aménagement adéquat ?

Pour justifier d'une situation de Handicap, il faut présenter à l'école dans laquelle vous postulez une attestation délivrée obligatoirement par un médecin agréé de la CDPAH, avec des préconisations sur les aménagements dont vous avez besoin. Vous pouvez vous adresser dans votre département aux organismes suivants :

- Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Commission Départementale de l'Education Spécialisée (CDES),
- Inspection Académique,
- Service de la Médecine Préventive.

Cette attestation médicale doit comporter de façon claire et explicite les aménagements demandés par le médecin en charge du dossier. Aucune attestation rectificative adressée au secrétariat du Concours Post-Bac postérieurement à la clôture des inscriptions ne pourra être prise en compte.

Un simple certificat médical du médecin traitant n'est pas recevable, et tous documents médicaux envoyés ne seront pas considérés comme justificatifs.

D'autres pièces justificatives pourront dans un second temps être demandées par l'école.

Je ne suis pas sûr d'obtenir mon Baccalauréat à la fin de l'année scolaire en cours, puis-je malgré tout m'inscrire au Concours Post-Bac ?

Oui, vous pouvez vous présenter tout en sachant que vous ne pourrez poursuivre votre scolarité dans votre école d'affectation qu'à la condition d'être reçu à votre Baccalauréat.

En cas d'échec, peut-on repasser le Concours post-Bac plusieurs fois ?

En cas d'échec au Concours et au Baccalauréat la même année, les candidats peuvent repasser le Concours l'année suivante.

En quoi consistent les résultats d'éligibilité ?

Les résultats d'éligibilités sont des résultats partiels qui vérifient :

- Que votre situation socio-économique répond aux critères définis par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, si vous passez le concours ascension sociale,
- La reconnaissance de votre situation de handicap, si vous passez le concours post-bac Handicap,

Ils vous permettent de passer l'étape suivante, c'est-à-dire le jury d'admissibilité.

En quoi consistent les résultats d'admissibilité ?

Les résultats d'admissibilité sont des résultats partiels qui se basent sur les éléments de votre dossier scolaire et vous affecte sur une formation bac+2 ou 3 d'un partenaire que vous indiquez dans vos choix, après accord de ce partenaire et du jury... et vous autorise donc à concourir puisque la validation définitive c'est l'obtention du bac.

Quand sont les résultats d'admission ?

Les résultats d'admission sont le 9 Mai 2017. Vous pourrez les consulter en ligne, sur votre espace perso.

L'intégration dans une des écoles du Concours Post-Bac est-elle totalement acquise une fois réussi le Concours Post-Bac ?

Non il faut le Baccalauréat pour intégrer le dispositif ; puis il faut également réussir les 2 ou 3 années de scolarité qui suivent sans redoubler, obtenir le diplôme de fin de cursus ou, dans le cas des prépas, les 120 crédits ECTS.

Comment prendre connaissance du règlement du Concours Post-Bac ?

Pour Prendre connaissance du règlement du Concours filière Handicap veuillez cliquer sur ce lien :

<http://www.passerelle-esc.com/presentation/concours-post-bac-handicap/reglement/>

Pour prendre connaissance du règlement du Concours Filière Ascension Social veuillez cliquer sur ce lien :

<http://www.passerelle-esc.com/presentation/concours-post-bac-ascension-sociale/reglement/>

Comment savoir si se trouve dans ma région académique une des écoles participant au Concours Post-Bac ?

Pour savoir si dans votre région académique se trouve une école participant au Concours Post-Bac veuillez-vous référer au tableau qui se trouve en annexe 1 : <http://www.passerelle-esc.com/presentation/dispositif-handicap/reglement/>

Il n'y a pas d'école participant au Concours post-bac dans ma région académique : que faire ?

D'autres concours sont accessibles pour les lycéens de Terminale, et en particulier le Concours Atout+3 qui permet d'accéder à plusieurs des écoles du Concours post-bac : <http://www.concours-atoutplus3.com/>

L'école me demande des pièces complémentaires pour la constitution de mon dossier ; dois-je obligatoirement fournir toutes les pièces justificatives demandées ?

Oui. Les dossiers incomplets ne sont pas présentés aux jurys, et il n'est pas possible de passer le concours post-bac sans passer devant le Jury. Notre conseil : ANTICIPER ! Cela nous permettra de revenir vers vous si besoin et de vous conseiller dans la finalisation de votre dossier.

En cas de doute sur les pièces à fournir, ne pas hésiter à prendre contact avec le référent de l'école pour obtenir des informations complémentaires.

Qt	Critères (1)	Justificatifs (9) (10)
1	Êtes-vous imposable	<i>Copie Avis d'imposition obligatoire que vous soyez imposable ou non (les 4 pages)</i>
2	Êtes-vous boursier	<i>Copie attestation d'attribution définitive de bourse pour année scolaire 2015-2016</i>
3	Êtes-vous résidents CUCS (2)/ZUS (3)	<i>Copie quittance de loyer ou facture gaz, eau, électricité...</i>
4	Êtes-vous issu d'un établissement ZEP (4) (certificat de scolarité)	<i>Adresse de votre établissement</i>
5	Êtes-vous résident dans l'académie où se situe l'école ou où se situe un établissement qui sous convention avec Passerelle ESC ? (5)	<i>Copie quittance de loyer ou facture gaz, eau, électricité...</i>
6	Êtes-vous dans un processus de sauvegarde de l'enfance	<i>Copie attestation de suivi</i>

7	Quel est le diplôme de votre père (6)	<i>Copie du diplôme OU attestation sur l'honneur si non diplôme</i>
8	Quel est le diplôme de votre mère (6)	<i>Copie du diplôme OU attestation sur l'honneur si non diplôme</i>
9	Etes-vous issu d'une famille monoparentale (7)	<i>Copie livret famille mentionnant la séparation / Copie acte de divorce</i>
10	Etes-vous issu d'une famille dont les 2 parents sont décédés et dont la fratrie est à la charge d'un frère/ une sœur ?	<i>Copie livret famille avec mention ou acte juridique attestant de la situation</i>
11	NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE au foyer dont vous	<i>Copie livret famille complet, incluant les parents et les frères/sœurs</i>
11a	<i>Scolarisés</i>	<i>Copie certificat de scolarité pour l'année 2014-2015</i>
11b	<i>Handicapés (dépendant entièrement de la famille)</i>	<i>Copie derniers relevés AEH ou AAH, attestation CDAPH.</i>
11c	<i>Demandeurs d'emploi (non indemnisé)</i>	<i>Copie carte ou attestation Pôle Emploi datant de moins de 3 mois</i>
12	QUELLE EST LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE VOTRE PERE	
12a	<i>EMPLOI CDI</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
12b	<i>EMPLOI CDI temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
12c	<i>EMPLOI non salarié (ex: gérant de société, auto entrepreneur)</i>	<i>Copie Avis d'imposition obligatoire que vous soyez imposable ou non (les 4 pages) + l'extrait Kbis</i>
12d	<i>EMPLOI CDD</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
12e	<i>EMPLOI CDD temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
12f	<i>Demandeur d'emploi</i>	<i>Copie carte ou attestation d'inscription</i>
12g	<i>Demandeur d'emploi fin de droit ASSEDIC</i>	<i>Copie du dernier relevé indemnisation Pôle Emploi</i>
12h	<i>Retraite</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut de retraité</i>
12i	<i>Revenu Solidarité Active / sans activité/ incapacité</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut, copie arrêt maladie, attestation sur l'honneur si la personne est sans activité</i>
13	QUELLE EST LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE VOTRE MERE	
13a	<i>EMPLOI CDI</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
13b	<i>EMPLOI CDI temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
13c	<i>EMPLOI non salarié</i>	<i>Copie Avis d'imposition obligatoire que vous soyez imposable ou non (les 4 pages) + l'extrait Kbis</i>
13d	<i>EMPLOI CDD</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail</i>
13e	<i>EMPLOI CDD temps partiel</i>	<i>Copie feuille de salaire récente de 2 mois maximum ou contrat de travail mentionnant durée du temps de travail</i>
13f	<i>Demandeur d'emploi</i>	<i>Copie carte ou attestation d'inscription</i>

13g	<i>Demandeur d'emploi fin de droit ASSEDIC</i>	<i>Copie du dernier relevé indemnisation Pôle Emploi</i>
13h	<i>Retraite</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut de retraité</i>
13i	<i>Revenu Solidarité Active / sans activité/incapacité</i>	<i>Copie attestation ou relevé attestant du statut, copie arrêt maladie, attestation sur l'honneur si la personne est sans activité</i>
14	Votre père dispose-t-il d'une RQTH (8)	<i>Copie RQTH en cours de validité</i>
15	Votre mère dispose-t-elle d'une RQTH (8)	<i>Copie RQTH en cours de validité</i>